

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE-ADAM



**Liste des délibérations - Examinées en séance du conseil municipal  
réuni le mardi 9 juillet 2024**

2024/19	Approbation de la révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U.	<b>Adoptée à la majorité</b>
2024/20	Instauration du Droit de Préemption Urbain renforcé (D.P.U.) sur le territoire de la commune de Parmain.	<b>Adoptée à la majorité</b>
2024/21	Instauration du contrôle de divisions foncières sur le territoire de la commune de Parmain.	<b>Adoptée à la majorité</b>
2024/22	Désaffectation de l'appartement de l'école Marie Marvingt – 28 bis rue du Maréchal Joffre	<b>Adoptée à l'unanimité</b>

*Conformément à l'article L. 2125-25 du CGCT  
Liste affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine suivant la séance*

Parmain, le 10 juillet 2024



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN  
Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**